



SUITE DES ASSISES DU SECTEUR SOCIAL PARAPUBLIC

La mobilisation s'impose !

Après la première étape du rattrapage salarial pour le personnel du secteur social parapublic... Il faut à nouveau remettre l'ouvrage sur le métier et poursuivre les actions et mobilisations pour faire aboutir rapidement nos revendications.

Cette première étape s'est traduite par un résultat initial concret, avec des augmentations moyennes des salaires annuels par EPT de 2'000.- à 5'300.- francs pour près de 20 fonctions.

Toutefois, pour atteindre la complète mise à niveau des salaires, un financement supplémentaire de 23,5 à 25,5 millions est indispensable.

Financement certes octroyé... Mais au compte-gouttes !

Neuf mois après les Assises du 24 novembre 2023, le Conseil d'Etat consent, pour concrétiser ses engagements, à octroyer 24 millions pour la mise à niveau des salaires. Ce montant permet certes d'atteindre la cible. Mais cette mesure est échelonnée sur 5 ans.

Cet étalement vient compléter les 24 premiers millions. Cependant, il n'est clairement pas acceptable face à l'ampleur de la crise qui frappe le secteur social et à l'urgence de la situation.

Pour assurer la qualité, la stabilité et la sécurité des prestations, il faut concrètement et rapidement s'attaquer aux racines de cette crise. Cela suppose des moyens financiers permettant de mettre à niveau les salaires des travailleuses et travailleurs du secteur social parapublic, dans un délai raisonnable de 3 ans. Il faut également combler l'écart entre les rémunérations pratiquées dans le secteur public et celles du parapublic.

Nous revendiquons 8 millions pour chacun des budgets de 2025, 2026 et 2027. Cette modeste augmentation de 3 millions supplémentaires par année par rapport au 5 millions décrétés par le Conseil d'Etat ne met nullement en péril l'équilibre budgétaire des trois dernières années de la législature.

Abolir définitivement les importantes disparités salariales entre travailleurs et travailleuses du domaine social

Cette mise à niveau des salaires du personnel du secteur social parapublic n'est pas une revendication « d'enfants gâtés », contrairement à ce que semble penser certain Conseiller d'Etat... Il y a des conditions indispensables :

- pour que soit reconnue de façon tangible la pénibilité des métiers du social ;
- pour que soient enfin éradiquées les importantes inégalités salariales qui plombent gravement l'attractivité du secteur social parapublic vaudois ;
- pour que soit réellement soutenu le personnel encore en poste ;
- et pour que soit enfin freinée l'exode des professionnel·les vers d'autres cantons ou d'autres secteurs d'activité.

Cela fait maintenant déjà 2 ans que les travailleurs et travailleuses du secteur social parapublic alertent les autorités cantonales et les directions des institutions sociales sur l'ampleur de la crise à laquelle est confronté le domaine social :

- pénurie de personnel ;
- déficit chronique d'attractivité des fonctions et

métiers du social, et plus particulièrement dans le secteur de l'hébergement et de l'accompagnement d'adultes et mineurs en difficulté ou de personnes en situation de handicap.

Financer et mettre en œuvre rapidement l'ensemble des mesures indispensables pour assurer et garantir la qualité des prestations dispensées par les institutions et leur personnel

Aujourd'hui, l'amélioration des conditions de travail du personnel est donc cruciale et urgente. Mais là également, les moyens manquent pour garantir la qualité, la stabilité et la sécurité des prestations des institutions et structures du secteur social parapublic. Pour tenter d'y répondre, nous avons eu les Assises de novembre 2023. Elles ont également été l'occasion pour les organisations professionnelles et syndicales et les directions des institutions sociales de présenter un catalogue de 11 mesures destinées à améliorer les conditions de travail et de 5 mesures visant la formation. Il est effectivement impératif de reconnaître et d'agir sur la pénibilité des métiers du social et de valoriser les fonctions d'accompagnement.

Cette feuille de route et ses 11 mesures visent à :

- renforcer l'attractivité du secteur ;
- reconnaître et diminuer la pénibilité ;
- renforcer les compétences spécifiques des fonctions d'accompagnement ;
- assurer les besoins en remplacements, comme par exemple : réduire le temps de travail, octroyer du temps de travail hors présence des bénéficiaires, allouer un budget pour les mesures de santé au travail...

Pour renforcer la formation, 5 mesures sont envisagées visant à :

- augmenter le nombre d'étudiant-es et de diplômé-es ;
- renforcer la formation en emploi ;
- valoriser la formation continue ;
- et favoriser les reconversions professionnelles.

Pour sortir de la crise et renforcer l'attractivité des professions du domaine social, des mesures de lutte s'imposent !

Malgré les victoires obtenues grâce aux mobilisations du personnel et au succès des Assises, la bataille doit se poursuivre et s'intensifier. Nous devons continuer à nous organiser collectivement pour peser dans les négociations face à l'Etat subventionneur et face aux employeurs du secteur social parapublic.

Pour faire entendre haut et fort la voix et les revendications des professionnel·les du secteur, la mobilisation est impérative.

Nous revendiquons que se concrétise effectivement la mise à niveau des salaires du personnel. Nous exigeons que se matérialisent rapidement les mesures pour améliorer les conditions de travail et de formation présentées lors des Assises. Le Conseil d'Etat doit allouer aux institutions les moyens permettant de rémunérer correctement les professionnel·les concerné·es. Les travailleuses et travailleurs assurent quotidiennement les missions attribuées et confiées aux établissements du secteur social. Le moment est venu de faire pression sur les détenteurs des cordons de la bourse cantonale.

Les autorités cantonales et les employeurs du secteur doivent prendre pleinement conscience des défis que doivent relever les institutions socio-éducatives et leurs employé·es pour répondre aux effets de la pénurie de personnel :

- fermeture de structures ;
- mise en danger des personnes accompagnées ;
- péjoration de la qualité de la prise en charge ;
- épuisement du personnel encore en activité...

Des journées de mobilisation, de protestation, d'actions sur les lieux de travail, de manifestations dans la rue sur les lieux de travail et dans la rue seront indispensables pour obtenir les moyens garantissant la pérennité et la qualité des prestations essentielles dispensées par les institutions sociales.

Les mesures de lutte sont urgentes ! Décidons, agissons !

Adhérez à SUD

SUD est une fédération de syndicats et d'associations professionnelles, la cotisation est fixée en fonction du type d'affiliation. Dans le secteur social parapublic, la cotisation est de 120 francs par année.

Téléchargez le formulaire d'adhésion sur le site Internet en accédant via le QR-code et envoyez à SUD, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne ou par email à info@sud-vd.ch



www.sud-vd.ch/adhesion